



## Degat des eaux entre MON COMPTEUR et l'entrée de l'immeuble

-----  
Par kano51

bonjour

je possède un appartement loué en location courte durée, ce qui fait que l'assurance ne prend le dégât ci-dessous.

j'ai une fuite d'eau entre le compteur qui est sur le trottoir et son entrée dans l'immeuble.

j'insiste aucune fuite dans l'immeuble, tout se passe sous la dalle. sur le trottoir, chaque appartement a son propre compteur, seul le mien débite 600 litres par jour sous la dalle.

cette partie dalle est bien sûr en copro. les compteurs ont tous été installés lors de la création de l'immeuble il y a plus de 10 ans.

est-ce que vu que c'est à moi de payer tous les travaux car c'est mon seul compteur impacté ou tous les propriétaires qui prennent le tantième

les travaux vont être chers car casse de la dalle, recherche de la fuite, changement des tuyaux, rebouchage ....

merci pour votre retour

-----  
Par Urbicande75

Bonjour,

Vérifiez ce que dit votre règlement de copro sur le caractère privatif ou commun des conduites.

Dans de nombreux immeubles, peu importe l'emplacement des compteurs individuels, ce qui compte est si la conduite dessert 1 (privatif) ou plusieurs (partie commune) lots.

Mais si votre immeuble a été construit directement avec ces compteurs peut-être que votre RCP les prend en compte et dit que c'est privatif en aval du compteur.

Toutefois, si le votre débite 600l par jour, ça veut dire que la fuite est après compteur.

C'est idiot de mettre des compteurs sous une dalle à casser. Il faut un système ouvrable.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Espérant que vous avez une vanne qui permet de couper l'eau le temps de procéder aux réparations.

Il existe des techniques pour réparer des fuites sans tout casser.

Si cette canalisation ne dessert que votre logement, les travaux de réparation sont à votre charge.

Demandez des devis, votre assureur peut vous adresser un plombier agréé (plutôt que le premier trouvé sur internet)

-----  
Par Urbicande75

Sachant que de toute façon pour casser la dalle, il vous faudra un accord du syndic ... voyez avec lui avant toute intervention.

-----  
Par kano51

c est une petite copro, et il n ya pas de reglement de copro.  
de plus mon assurance ne prend pas en charge, à part la recherche de fuite en me depechant un expert, lequel a eu la meme analyse que moi.

effectivement c est ccompletement idiot d avoir enterré sous 15 metres de dalle sans vanne intermediaire, mais je ne vois pas comment on peut reparer sans casser la dalle

-----  
Par yapasdequoi

Il y a TOUJOURS un règlement de copropriété. Sinon ce n'est pas une copropriété...

Vous avez probablement déjà vu réparer un pneu crevé sans le changer ?

Mais si vous préférez payer la pelleteuse c'est votre choix.

Pour casser la dalle qui est une partie commune, il faut l'autorisation de l'AG, ou au minimum du syndic si urgence.

-----  
Par isernon

bonjour,

comme faisait le service des eaux pour relever les compteurs même s'il s'agit de compteurs communicants, l'accès du compteur doit être permanent, en particulier pour le client qui doit pouvoir fermer son installation en cas d'absence ou par nécessité.

Salutations

-----  
Par yapasdequoi

Le compteur est placé sur le trottoir en limite de voie publique.

Ce qui fuit est une canalisation sous la dalle, mais le compteur n'est certainement pas "sous la dalle" !